

6 Faits divers & Justice

Viol sur mineure à Lambaréné

Louis Nzengue en prison pour avoir abusé de deux fillettes à Mitoné

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

Les confidences de la plus grande des deux sœurs consanguines ont permis de mettre à nu le stratagème du présumé violeur. Et ce, en dépit des menaces de mort qui auraient fortement pesé sur elles. D'autant que le voisin malfaisant a, d'après les victimes, promis de les tracter.

LOUIS Nzengue, Gabonais de 48 ans, est la parfaite illustration de l'adage selon lequel le mal ne vient jamais de loin. Arrêté par les éléments de la brigade de gendarmerie

de Lambaréné, le 8 septembre dernier, il est poursuivi par le parquet de la localité, pour le viol de deux fillettes, à Mitoné, une bourgade située à cinq kilomètres de la ville du "Grand-Blanc". Il s'agit de H. K. F., 11 ans, et de sa cadette, F. K. K., 8 ans. Les révélations des deux gamines ont été accablantes pour leur présumé bourreau, qui a rejoint la maison d'arrêt locale, depuis le jeudi 15 septembre.

Peu de temps avant de procéder à son arrestation, les pandores reçoivent préalablement un appel téléphonique d'une dame, Lydia Bakita Mihindou. Cette dernière, qui n'est autre que la



Photo : Escie NDILOROU

Le procureur de Lambaréné a placé le présumé bourreau en détention préventive.

mère de H. K. F. et F. K. K., leur apprend que ses enfants ont été victimes d'abus sexuels de la part de Louis Nzengue, par ailleurs son plus proche voisin au village Mitoné.

L'investigation indique que la mère tiendrait ces révélations d'une de ses amies dans la petite localité, auprès de laquelle H. K. F., la plus âgée des enfants, se serait confiée.

Les actes incriminés auraient eu pour théâtre le domicile du mis en cause. Selon les confidences enregistrées sur procès-verbal, le voisin malfaisant aurait, à maintes reprises, mis à profit les absences de Lydia Bakita Mihindou, pour satisfaire sa libido auprès des enfants de cette dernière. Celui que les fillettes appellent affectueusement "Tonton Louis" - d'autant plus que les portes de sa demeure leur étaient entièrement ouvertes -, parviendra ensuite à réduire au silence ses présumées victimes. Grâce notamment à des menaces et autres invectives insidieuses. « *Il m*

psychologiquement les enfants, en leur disant que celle qui osera dévoiler leur petit secret s'exposerait aussitôt à la mort », renseigne-t-on du côté de la direction des enquêtes. Entre-temps, pour en avoir le cœur net, Lydia Bakita Mihindou fait passer des examens médicaux aux deux gamines, à l'hôpital Albert Schweitzer. Aussi, est-il constaté la perte de la virginité chez H. K. F., qui aurait été contrainte à une pénétration à plusieurs reprises. Les mêmes analyses révèlent que F. K. K., la benjamine, aurait seulement été victime d'attouchements.

Lutte contre les stupéfiants à Kango...

50 ballots de chanvre indien saisis au poste de gendarmerie de Kougouleu

SCOM
Libreville/Gabon

LES gendarmes de la brigade-centre de Kango viennent d'enregistrer une grosse prise. A savoir la saisie, le lundi 12 septembre dernier, d'une cargaison de chanvre indien estimée à 50 ballots. Jean-Baptiste Nguema Ntoutoume, Gabonais de 25 ans, l'un des deux présumés dealers qui convoquaient la marchandise, a été neutralisé par les pandores. Déféré deux jours plus tard, devant le

parquet de Libreville, il a été écroué à la maison d'arrêt de Gros-Bouquet. Son complice présumé, un certain Josué est, quant à lui, activement recherché. Il est environ 17 heures, ce jour-là. Un camion de type Canter est signalé en provenance de Medouneu. Le transporteur, un habitué du trajet Medouneu/Libreville, tente de rallier la capitale gabonaise. Les gendarmes de la brigade de Kango-centre, en faction à Kougouleu, sont donc sur les dents. Car ils ont préalablement été renseignés sur la présence éventuelle de dea-



Photo : AEE

Jean-Baptiste Nguema Ntoutoume attend son jugement à la prison centrale de Libreville.

lers à bord dudit Canter. A telle enseigne que le véhicule en question, une fois

au barrage, voit tous ses passagers et leurs bagages passés au peigne fin. C'est

ainsi que les Officiers de police judiciaire (OPJ) mettent la main sur un gros sac contenant les ballots de drogue. Mais pour éviter d'être confondu, le nommé Josué parvient à se fondre dans la nature, après avoir feint une soudaine envie de se soulager. En se barrant, il laisse Jean-Baptiste Nguema Ntoutoume seul aux prises avec les gendarmes. Celui-ci est d'ailleurs identifié comme le propriétaire du colis à problème. « *Le dealer interpellé a reconnu qu'il était bel et bien le responsable de la marchandise, tout en relevant*

le mode opératoire utilisé par son complice présumé et lui, afin de s'approvisionner en chanvre indien auprès de leurs fournisseurs. Mais aussi les circonstances dans lesquelles ils ont pu atteindre la province de l'Estuaire avec le stupéfiant, sans être inquiétés par les forces de sécurité », indique-t-on du côté de la direction des enquêtes de la brigade-centre de Kango. A cet effet, on souligne l'état de la perméabilité des postes de contrôle chargés de la lutte contre les trafiquants en provenance de Medouneu...

... et aux Pk 6 et 18

Un grossiste et son détaillant pris la main dans le sac

AEE
Libreville/Gabon

LES éléments de l'antenne provinciale de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad) de Ntoun ont récemment appréhendé deux dealers présumés, aux Pk 6 et 18. Il s'agit de Marc Jerry Owouri, 29 ans, et Guy Gervais Ndong Nze, alias "Colorado". Ces deux Gabonais, selon toute vraisemblance, se livraient à une intense activité d'écoulement de cannabis. Déférés devant le parquet de Libreville, le mardi 13 septembre dernier, ils ont été placés en détention préventive à la prison de Gros-Bouquet.

C'est l'arrestation de Marc Jerry Owouri qui a permis aux agents des forces de sécurité de mettre à nu ce trafic. En effet, il y a plus d'une semaine, l'individu en provenance de Libreville en soirée - et sur qui les soupçons des policiers



Photo : AEE

Jerry Marc Owouri, en larmes, demandant l'indulgence des flics.

se tournaient déjà-, s'arrête à son domicile du Pk18. Il a sur lui un colis assez suspect, qui ne laisse pas indifférents les agents de l'Oclad en faction à Ntoun. Aussi, voulant en

savoir un peu plus sur le contenu du sac, les policiers se heurtent à l'hostilité de Marc Jerry. Ils parviennent tout de même à le maîtriser. Du paquet suspect, les limiers retirent



Photo : AEE

Guy Gervais Ndong Nze "Colorado", après son arrestation, dans les locaux de l'Oclad.

dix bottes de chanvre indien et un pot de beurre vide contenant du vrac. Sentant le piège se refermer autour de lui, Owouri finit par livrer son fournisseur, Guy Gervais Ndong

Nze alias "Colorado", un repris de justice bien connu des services de l'Oclad, interpellé par cette même unité des Forces de police nationale (FPN), deux mois auparavant. D'après les

renseignements, l'individu serait le transitaire d'un baron de la drogue très actif dans la capitale gabonaise. Aussi, le job de Colorado consistait-il à réceptionner la marchandise, et à la mettre par la suite à la disposition des détaillants disséminés au quartier Pk 6, dans la zone communément appelée "Mirador". Munis de ces informations, les flics montent une planque au "Mirador". Autour de 6 heures du matin, l'heure prévue pour la transaction, "Colorado" arrive avec le produit illicite. Mais il flaire très vite la présence des policiers. Alors va s'ensuivre une course-poursuite, d'environ trente minutes, dans la zone marécageuse du quartier. Une fois neutralisé, le fugitif est sommé par les enquêteurs de les conduire à son domicile, où une perquisition permettra de saisir une importante cargaison de chanvre indien.